



Vous passez l'hiver dans le Sud? Avisez votre courtier!

La rigueur des hivers québécois pousse beaucoup de retraités d'ici à se diriger vers les États-Unis ou les pays chauds pendant plusieurs semaines par année. Si vous faites partie du nombre, n'oubliez pas d'appeler votre courtier d'assurance avant de partir! Voici les explications et recommandations de L'Unique assurances générales afin de vous assurer d'être bien couvert pendant votre séjour au soleil!

Votre résidence inoccupée pendant plusieurs semaines

Puisque vous laissez votre résidence inoccupée pendant plusieurs semaines, votre courtier profitera de votre appel pour :

- **vérifier que vos couvertures sont adéquates** et que votre maison sera bien couverte pendant votre absence.
- **vous informer des exclusions de couverture possibles** en votre absence. Par exemple, votre assurance habitation pourrait ne pas couvrir les dommages causés à vos biens par le gel si votre résidence est inoccupée pendant plus de 7 jours consécutifs, à moins qu'elle ne soit visitée chaque jour par une personne de confiance. Autrement, coupez l'eau et vidangez tous les appareils et toutes les installations avant de partir.
- **vous conseiller sur les mesures à prendre pour réduire les risques** de sinistres dans votre résidence pendant votre absence. Chauffage, entrée d'eau, entretien et prévention du vol sont quelques-uns des sujets que vous devriez aborder avec lui.

Vous partez aux États-Unis en voiture, en motorisé ou avec votre roulotte?

Votre courtier d'assurance vérifiera que vous avez les couvertures requises pour prendre la route aux États-Unis. Il vous fournira aussi des informations importantes à connaître en cas d'accident pendant votre séjour.

En plus des conseils de votre courtier, prenez les précautions suivantes avant de partir avec votre véhicule :

- **Assurez-vous que vos documents sont en règle** : certificats d'immatriculation, assurances et permis de conduire.
- **Faites inspecter votre véhicule avant le départ**, entre autres, le système de refroidissement, les pneus, les freins et les équipements électriques.
- **Si vous n'en avez pas, munissez-vous d'une assistance routière valide aux États-Unis**. Si vous en avez déjà une, assurez-vous que vous pourrez être dépanné aux États-Unis en cas d'accident ou de bris mécanique.
- **Assurez-vous d'avoir la protection d'assurance pour la location de voiture (F.A.Q. no 27)** si vous prévoyez louer un véhicule à destination et **n'oubliez pas d'en apporter une version anglaise**.

Votre courtier d'assurance est là pour vous aider en matière de prévention des sinistres. N'hésitez pas à communiquer avec lui!